

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M^e NICOLAS ROUSSEAU, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 24 avril 2024, il a été adopté le *Règlement numéro 538-1 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 538 afin de procéder à la mise à niveau du camion-échelle.*

Le règlement 538-1 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 17 juillet 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 6 août 2024.

Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et greffier-trésorier